

SÉANCE DU 13 MAI 2026

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

présents : 13

procuration : 2

votants : 15

L'an deux mil vingt-six

le treize mai

le Conseil Municipal de la commune de **VERTEILLAC**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr DEFRAÏE Régis, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 06/05/2026

Présents : Mmes et Mrs DEFRAÏE Régis, BOUCARD David, SUISSA Sarah, LE FOLL Gérard, MAIGNE Laurence, BOURDELET Thierry, KIEFFER Christian, PAJOT TROLONGE Ophélie, AVELLANEDA Jean-Raymond, CREMA Myriam, FERRIER Didier et BOUSSEMART Nathalie, DEBUE Sandra.

Absents :

Procuration : M. BLOYS Damien à Mr DEFRAÏE Régis

Mme DUREAU GAILLARD Marie-Laure à M. BOUCARD David

Secrétaire de séance : FERRIER Didier

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du CM du 30 mars 2026,
- Choix Commissaire Enquêteur Aliénation chemin rural
- Amende de Police Travaux Rue Fonfroide
- Demande de subvention Région – Boucherie
- Proposition Prêt Boucherie
- Proposition Prêt Maison Médicale
- Subvention Eau Adour Garonne Achat de parcelles Tourbières
- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Approbation nouveaux statuts ATD
- Avenant au contrat d'affermage
- Modification contrat de travail Corinne
- Élection du délégué CLECT
- Convention ATD Etude des eaux pluviales
- Achat poste informatique
- Questions diverses

La séance est ouverte à 18h30, le quorum est respecté, le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour en présentant trois délibérations supplémentaires et trois délibérations reportées au Conseil suivant, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette modification.

N° 05-2026-01

Objet : Chemins ruraux : choix du commissaire enquêteur pour l'enquête publique

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de la Dordogne au titre de l'année 2026,

Vu la délibération 03 2026 161 du 30 mars 2026 prise en conseil municipal relative à la désaffectation et l'aliénation de deux tronçons de chemins ruraux sur la propriété sis 179 route de Chantepoule 24320 VERTEILLAC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir le Commissaire Enquêteur qui prendra en charge ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DÉCIDE**

- De choisir Mme PESTOURIE-MARTINEZ, Architecte retraitée de la fonction publique territoriale domiciliée à 24420 Sorges et Ligeux en Périgord comme Commissaire Enquêteur.
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

N° 05-2026-02

Objet : Approbation projet et plan de financement Boucherie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'achat du bâtiment de l'ancienne Boucherie communale approuvé par délibération n°07 2024 08 du 10 juillet 2024. Le projet de rénovation a été étudié par le Bureau d'Intervention sur le Paysage retenu suite à un appel d'offre, choix validé par délibération n°07 2024 11 du 10 juillet 2024.

Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'état et du département en amont et ont reçu un accord favorable, demandes autorisées par délibération n°11 2023 18 du 28 novembre 2023.

Il convient aujourd'hui d'approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet comme défini ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Achat bâtiment	42 757.33 €	Département	62 709.00 €
Frais d'étude ATD	4 179.00 €		
Ingénierie	45 670.00 €	DETR	130 571.00 €
Travaux Boucherie	350 750.00 €	Région	125 402.36 €
Diagnostics	3 803.87 €		
Frais annexes	13 605.00 €	RESTE À CHARGE	142 082.84 €
MONTANT TTC	460 765.20 €	MONTANT TTC	460 765.20 €

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'autorisation d'une demande de subvention régionale pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **Approuve** le projet et son plan de financement prévisionnel comme ci-dessus
- **Valide** la demande de subvention régionale pour le projet de réhabilitation et mise aux normes de la Boucherie

N° 05-2026-03

Objet : Réalisation d'un emprunt, financement projet Maison Médicale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions pour la réalisation au Crédit Agricole Charente Périgord de deux emprunts : d'un montant de 65 000 € à long terme et 35 000 € en prêt relais destinés à financer la réhabilitation de la Maison de Santé.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, les propositions suivantes sont retenues :

**PRÊT À TAUX FIXE
ATTENTE DE FCTVA**

PRÊT À CAPITAL DIFFÉRÉ

MONTANT	DURÉE	TAUX	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE Intérêts seuls	COÛT TOTAL en intérêts
35 000 €	12 mois	3,03%	Trimestrielle	265,13 €	1 060,50 €
		3,03%	Annuelle	1 060,50 €	1 060,50 €

- Prêt relais d'un montant de 35 000 € à taux fixe de 3.03 % sur douze mois à échéance annuelle aux conditions prévues dans le contrat de prêt correspondant, dont frais de dossier de 300 €.

PRÊT ANNUITÉS RÉDUITES

Date de réalisation 30/09/2026
Date de la première échéance 30/12/2026
Échéances constantes le 30 décembre de chaque année

MONTANT	DURÉE	TAUX	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	COÛT TOTAL
65 000 €	10 ans	Taux nominal 3,94% soit	Annuelle	7 762,84 €	77 628,38 €
		Taux réduit 3,37%			
65 000 €	15 ans	Taux nominal 4,22% soit	Annuelle	5 756,18 €	86 342,69 €
		Taux réduit 3,78%			
65 000 €	20 ans	Taux nominal 4,35% soit	Annuelle	4 778,01 €	95 560,13 €
		Taux réduit 3,99%			

- Un prêt à annuités réduites et échéance annuelle d'un montant de 65 000 € sur 15 ans au taux réduit de 3.78 % aux conditions prévues dans le contrat de prêt correspondant, dont frais de dossier de 300 €.

N° 05-2026-04

Objet : Sollicitation d'une subvention Adour-Garonne pour le projet d'achat de quatre parcelles sises à « Puymonzac ».

Monsieur le Maire rappelle le projet suivant : Acquisition des parcelles N° WA 109 et 110 - WA 124 et 125 pour un montant total qui sera défini par la SAFER Nouvelle Aquitaine. Ces parcelles forment un ensemble en milieu humide, de type tourbières qu'il convient de préserver. Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne pour une aide au financement de cette acquisition dans le cadre de « la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité »

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de donner son accord pour initier la demande selon le plan de financement ci-dessous :

	%
Adour Garonne	80
Autofinancement	20
TOTAL	100

- Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **Sollicite** le versement auprès de l'Agence Adour Garonne d'une aide à hauteur de 80 % des frais engagés pour cette acquisition.
 - **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités

N° 05-2026-05

Objet : Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24 approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2026,

Considérant que la collectivité a adhéré à l'ATD 24 par délibération du 23 mars 2023.

Le Maire informe le conseil que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

APPROUVE les nouveaux statuts de l'ATD 24,

PREND ACTE ET CONFIRME les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant Titulaire : Monsieur le Maire, membre titulaire de droit,

Représentant Suppléant désigné dans l'ordre du tableau : Le troisième adjoint

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

N° 05-2026-06

Objet : Assainissement collectif : Délégation de service public : avenant n° 2 au contrat d'affermage

Monsieur le Maire expose ;

Vu le contrat initial de DSP pour l'assainissement collectif confié à la SOGEDO du 01/01/2012 au 31/12/2023 et l'avenant n°1 passé le 20/11/2018 pour prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2026,

Considérant que des prestations supplémentaires sont devenues nécessaires entre autres qu'il a été nécessaire de faire une étude pour l'accompagnement de la procédure concernant un nouveau contrat DSP avec l'agence technique départementale de la Dordogne,

Considérant que les délais prévus pour cet accompagnement dépassent la fin de l'avenant n°1, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la signature d'un avenant n°2 concernant l'échéance du contrat d'affermage comme fixée à l'article 1.4 du contrat initial, qui est portée au 30 juin 2027.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DÉCIDE**

- Accepte et Décide de conclure l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif comme mentionné ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

N° 05-2026-07

Objet : Demande de partenariat Terre en Fête

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'aide des jeunes agriculteurs de Dordogne pour leur évènement « Terre en fête 2026 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 4 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions

DÉCIDE

- De ne pas participer financièrement ou matériellement à l'évènement.

N° 05-2026-08

Objet : Élection du délégué CLECT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) qui représentera la commune au sein de la Communauté de Communes Périgord Ribéracois.

Monsieur BOUCARD David, 1^{er} adjoint, propose sa candidature en tant que délégué CLECT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DÉCIDE**

- Élit Monsieur BOUCARD David, 1^{er} adjoint, en tant que délégué à la CLECT,

N° 05-2026-09

Objet : Achat nouvel ordinateur

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre d'un aménagement informatique des bureaux du service administratif, il est proposé de commander ordinateur portable. Il présente le devis de la société Stargate Informatique 24400 Mussidan.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

-**VALIDE** l'achat d'un nouvel ordinateur pour le service administratif.

-**ACCEPTE** le devis proposé par la société Stargate Informatique pour un montant TTC de 1 160.22 € et autorise Monsieur le Maire à le signer.

N° 05-2026-10

Objet : Ellection du délégué ERRE, Cassiopéa...

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un référent ERRE dont l'objectif est d'orienter les personnes en situation de souffrance vers les services appropriés afin d'agir face aux violences, notamment conjugales et discriminations en milieu rural. Il rappelle que ce référent sera également représentant de la commune auprès des organismes suivants : Cassiopéa, la Croix-Rouge Française et les Restos du cœur.

Madame DEBUE Sandra, 4ème adjointe, propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **ELIT**

- Madame DEBUE Sandra, 4ème adjointe, en tant que référente ERRE et représentante auprès des organismes désignés ci-dessus.
-

N° 05-2026-12

Objet : DM 2 Generacio

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **DM Generacio**
05 2026 12

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : AMELIO QUALITE DE VIE DES ANCIENS		20 000,00		20 000,00
Frais d'études				
Bâtiments publics	21351(21)	20 000,00	2031(20)	20 000,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		20 000,00		20 000,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Questions diverses :

Monsieur HOCQ, nouveau propriétaire du camping de Verteillac est venu se présenter aux membres du Conseil Municipal et a exposé les grandes directives de sa gestion future du Camping.

Deux personnes de l'ATD24 sont venues présentées aux membres du Conseil Municipal les prestations qu'elles peuvent fournir dans le cadre d'un accompagnement pour une délégation de service public de l'assainissement collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.